

CALENDRIER DEPOT DE DOSSIER

Délais pour la demande d'un salarié en CDI, CDI en agence d'intérim et « CDI Intérimaire »

Plus généralement il a été acté que les dossiers devront **passer en commission au plus tard 2 mois avant le début de la formation** :

Mois de de début de formation	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec
Mois de passage en Commission Paritaire	Nov	Dec	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Mai	Juin	Juill	Sept	Oct
Date de dépôt au plus tard	1 ^{er} Sept	1 ^{er} Oct	1 ^{er} Nov	1 ^{er} Dec	1 ^{er} Jan	1 ^{er} Fev	1 ^{er} Fev	1 ^{er} Mars	1 ^{er} Mars	1 ^{er} Avril	1 ^{er} Juillet	1 ^{er} Aout

Exemple : ma formation débute en janvier, j'ai jusqu'au 1^{er} septembre inclus pour déposer mon dossier.

Si vous déposez votre dossier avant la date butoir il pourra passer en commission plus tôt, dans ce cas-là un délai maximum de 12 mois est à observer entre le dépôt du dossier et la date de début de la formation.

Exemple : ma formation débute en janvier, je peux déposer mon dossier avant le 1^{er} août pour qu'il passe en commission en octobre.

Délais pour la demande d'un salarié en CDD, Les Formation Hors Temps de Travail (FHTT) et Les intérimaires

Mois début de formation	Juill	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Jan	Fev	Ma	Av	Mai	Juin
Mois de passage en Commission Paritaire	Mai	Juin	Juillet		Sept	Oct	Nov	Dec	Jan	Fev	Ma	Avril
Date de dépôt au plus tard	15 Mars	15 Avril	15 Mai		15 Juill	15 Aout	15 Sept	15 Oct	15 Nov	15 Dec	15 Jan	15 Fev

Exemple : ma formation débute en novembre, j'ai jusqu'au 15 juillet pour déposer mon dossier, avec une présentation de ma demande en Commission Paritaire en septembre.

Si vous déposez votre dossier avant la date butoir il pourra passer en commission plus tôt dans la limite des 6 mois entre le dépôt du dossier et la date de début de formation.

Exemple : ma formation débute en novembre, je peux déposer mon dossier avant le 15 mai pour qu'il passe en commission en juillet.

Dans l'hypothèse où il existe des tests d'entrée en formation ou un concours d'accès, **vous devez déposer votre demande de financement sans attendre les résultats de la sélection**. Dès que les résultats sont connus, il vous appartient de les communiquer au Fongecif Occitanie dans les meilleurs délais.

Attention : les demandes irrecevables sont renvoyées à l'expéditeur.

Il s'agit :

- des demandes qui ne respectent pas les délais précités,
- des demandes incomplètes (rubriques non complétées et/ou pièces manquantes),
- des demandes dont l'objectif n'est pas un changement de métier et/ou de profession,

Lors de l'enregistrement de votre dossier, un courrier vous sera adressé pour vous informer de la date de l'examen de votre demande de financement par la Commission Paritaire de Financement.